

Budapest, 20 février 2007
Pour publication immédiate

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES SYNDICATS EXIGENT LA LIBRE CIRCULATION ET LE TRAITEMENT EGAL POUR 6 MILLIONS DE TRAVAILLEURS MIGRANTS

Budapest, 20 février 2007 – Les syndicats de l'alimentation, agriculture et du tourisme, réunis à Budapest les 19 et 20 février à l'initiative de l'EFFAT, leur fédération européenne, ont jeté un regard très critique des engagements limités des institutions européennes et des gouvernements nationaux pour permettre l'intégration et obtenir le traitement égal de près de 6 millions de travailleurs migrants dans leurs secteurs.

Suite aux présentations faites par les représentants de l'Allemagne, Belgique, Danemark, France, Hongrie, Italie, Norvège, Pologne et République tchèque, Harald Wiedenhofer, secrétaire général de l'EFFAT, a déclaré "la mobilité des travailleurs est promue et stimulée par la Commission européenne, mais les travailleurs concernés demeurent en dehors de toutes protections sociale et légale acceptables".

Les syndicats ont commenté sévèrement la faiblesse des initiatives et des mesures prises par les Etats Membres pour sanctionner la violation des conventions collectives, du salaire minimum légal, des versements des contributions au système de sécurité sociale de même que la violation des autres dispositions nationales sur les conditions de travail. Les syndicats assistent par ailleurs de plus en plus les travailleurs migrants dans des procédures judiciaires pour des cas d'exploitation, d'accidents et de maladie et pour lesquels la couverture prévue par les autorités nationales reste très limitée. Les quelques inspections et contrôles ne sont pas suffisants pour éviter que les employeurs n'exploitent ou n'abusent de la précarité des travailleurs migrants, notamment en violant le principe de non-discrimination ou certaines dispositions légales, comme par exemple le travail au noir.

En outre, les employeurs tendent à recruter pour des contrats de courte durée de plus en plus de travailleurs de pays-tiers, tels que la Bolivie, la Chine et l'Inde, organisant eux-même leur transfert sur leur nouveau lieu de travail.

Les syndicats ont également souligné l'importance de la libre circulation des travailleurs en tant que droit fondamental en Europe, disponible pour chaque citoyen. Les travailleurs, qui souhaitent user de ce droit ne doivent cependant pas faire l'objet de discriminations ou être traités moins favorablement que les travailleurs nationaux. EFFAT demande le respect du principe de traitement égal des travailleurs migrants par les employeurs. Il n'est pas acceptable que l'interdiction de la discrimination qui permet de garantir que les travailleurs de sexes différents obtiennent un revenu égal pour un même travail sur le même lieu de travail ne soit pas appliquée à tous en raison de leur origine.

Harald Wiedenhofer conclut "la Commission européenne doit immédiatement réagir pour que le droit fondamental à la libre circulation ne devienne pas un instrument de dumping salarial."

Contact: Harald Wiedenhofer: mobile 0032475 496949

* * *